

Obligation du port du masque à Leverkusen et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

A partir de lundi 27.04.2020, le port d'un masque bucco-nasal sera obligatoire à Leverkusen et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie dans certaines situations de la vie publique.

Le port du masque sera obligatoire si une distance de 1,50 mètre n'est pas possible, c'est-à-dire dans des magasins, des banques et des transports en commun (bus et train). Dans les bâtiments administratifs de la ville de Leverkusen, l'obligation du masque existe déjà depuis début mars.

Il est permis d'utiliser des masques non professionnels, comme un foulard, une écharpe ou un masque fait-maison.

L'obligation entrera en vigueur le 27.04.2020. Cependant, les citoyens sont priés de porter le masque à partir de maintenant.

Pour plus d'information :

<https://leverkusen.de/leben-in-lev/corona-info-leverkusen/maskenpflicht.php>

<https://www.land.nrw/de/pressemitteilung/nordrhein-westfalen-niedersachsen-rheinland-pfalz-und-das-saarland-fuehren>